



Charte de l'association Clim'actions Bretagne Sud

Qui sommes-nous ?

Clim'actions Bretagne Sud est un laboratoire d'idées et de projets. Son but est de mieux anticiper et d'agir face au changement climatique.

Association indépendante créée par des habitants aux expertises diverses, elle souhaite mobiliser les acteurs sociaux, économiques et politiques, afin de réduire ensemble l'impact de notre territoire sur le climat et l'aider à s'adapter aux conséquences des modifications climatiques déjà en cours.

Clim'actions intervient en Bretagne Sud (Morbihan et bassins de vie voisins) ; elle travaille en réseau avec des structures complémentaires, en Bretagne et au delà.

Clim'actions Bretagne Sud n'est pas une tribune politique, religieuse, syndicale ou professionnelle. Les subventions publiques qu'elle reçoit ne sont assorties d'aucune contrepartie ou condition politique. Les propos et comportements discriminatoires, anti-démocratiques ou violents n'y ont pas leur place.

Quels principes guident notre action ?

Clim'actions Bretagne Sud est **ouverte à tous**. Son objectif est de susciter un engagement collectif vaste et concret pour affronter l'épreuve du dérèglement climatique. On cherchera à faire naître une culture partagée, indispensable à la mise en place d'actions associant plus harmonieusement nature, société humaine et économie.

Clim'actions Bretagne Sud se propose de **convaincre par le plaisir et non par la peur**, afin que soient dépassés l'effet possible de sidération, le sentiment d'impuissance et la démobilité face à l'importance du défi. Notamment en soulignant que les solutions existent et que nombre d'entre elles sont d'ores et déjà à notre portée ; qu'elles sont créatrices d'activité et d'emplois, et porteuses d'un monde plus humain, convivial et solidaire.

Parmi ces nombreuses pistes figurent la substitution aux énergies fossiles, la reforestation, la décarbonation de l'économie et des modes de consommation, la préservation des biens communs (eau, air, biodiversité, sol) ou encore l'amélioration de la qualité de vie collective.

Clim'actions Bretagne Sud a opté pour une position de **facilitateur de relation et de décision** sur le territoire. L'association expérimente de nouvelles formes de médiation en amont du processus réglementaire. Par le partage des savoirs et regards des différents acteurs du territoire, elle souhaite faciliter l'émergence d'options partagées ou acceptables par l'ensemble de la communauté.

Quels sont les piliers de notre action ?

- Offrir une vision claire et partagée
- Rendre l'information accessible et transparente
- Privilégier les initiatives venues de la base
- Favoriser les petites entités autonomes et responsables
- Valoriser ce que font les autres
- Ne pas s'engager au sein d'autres organisations mais accompagner celles qui le souhaitent

- Prendre des décisions efficaces, basées sur le consentement des acteurs concernés, plutôt que sur le statut ou la hiérarchie.
- Former ses membres à une gouvernance souple et productive favorisant le faire ensemble.
- Proposer une stratégie locale d'adaptation basée sur l'exemplarité.

Comment s'organise la gouvernance de l'association ?

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale associent à leur réflexion et à leur action le « noyau solide » de Clim'actions Bretagne Sud. Celui-ci réunit les membres fondateurs ainsi que des membres volontaires impliqués dans la vie de l'association (ex : animatrice ou animateur d'un atelier, pilote d'un projet) invités à ce titre par le Conseil. Les membres du noyau solide prennent part aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative. La participation au noyau solide implique le respect de la charte, des statuts et du projet associatif.

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et une administratrice ou un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale.

Comment fonctionne un projet de Clim'actions Bretagne Sud ?

Tous les secteurs concernés par le changement climatique peuvent donner lieu à la création de projets Clim'actions : la culture, l'agriculture, l'alimentation, la forêt, la pêche, l'habitat, les transports, l'énergie, les déchets, la biodiversité, l'économie locale, les finances, la mer et le littoral, la prévention et protection contre les risques naturels, l'eau et installations sanitaires, la santé, etc. Les projets sont appréhendés de façon globale et systémique, et en fonction de leur contribution à la régénération des systèmes sociaux et/ou naturels.

Un projet clim actions :

- Est proposé et animé par une équipe de membres s'engageant à porter une initiative nouvelle contribuant à l'objet de l'association
- Est préalablement validé par le Conseil d'administration et faire l'objet de compte-rendus réguliers sur l'avancement de ses travaux
- Est conduit de façon démocratique et participative et encourage le partage des savoirs.
- Associe des partenaires extérieurs, est conçu pour être reproductible et accessible à tous
- Peut recevoir une assistance scientifique, méthodologique et/ou technique en fonction des besoins exprimés et des possibilités de l'association
- Est financièrement équilibré (et en aucun cas déficitaire) et doit permettre à moyen terme de dégager un bénéfice intégralement destiné au développement de nouveaux projets de l'association.
- S'inscrit dans la démarche de progrès de l'association et fait l'objet d'une évaluation à partir d'indicateurs partagés

Clim'actions Bretagne Sud cherchera à évaluer les impacts des projets sur le climat¹ et sur l'économie locale². Cette évaluation sera menée et contrôlée par des membres du Comité d'experts de l'association.

¹ Les impacts sur le climat peuvent notamment se mesurer en termes de qualité de l'air, qualité de l'eau, de biodiversité, vitalité des sols, amélioration de la santé du vivant et qualité de vie.

² Les impacts économiques peuvent notamment se mesurer en termes de préservation ou de création d'emplois, de développement d'une économie locale (production et consommation locales, diversité du tissu économique, circulation monétaire et investissement local...) et durable (économie circulaire, impact sur la restauration des éco-systèmes naturel et social...).



Charte de l'association Clim'actions Bretagne Sud

Qui sont les adhérents ?

Est adhérent-e de Clim'actions Bretagne Sud toute personne qui adhère au contenu de la présente charte, respecte les statuts et le projet associatif et s'acquitte de la cotisation annuelle.

Utilisation de l'image et du nom de Clim'actions Bretagne Sud

Aucun adhérent, administrateur compris, aucune structure partenaire ne peut utiliser l'image de Clim'actions Bretagne Sud ou la représenter sans être mandaté par écrit et pour une action précise par le conseil d'administration de l'association.

Le Logo est la propriété de Clim'actions Bretagne Sud. Il ne peut en aucun cas être utilisé sans une autorisation expresse du conseil d'administration (à minima et si urgence par les membres du bureau). Cette utilisation sera toujours ponctuelle et dans un cadre précis.

Aucun adhérent, administrateur compris, ne peut utiliser l'image de Clim'actions pour des objectifs différents de l'intérêt général de l'association.

Les marques « Clim'actions » et « Clim'actions Bretagne Sud » sont la propriété exclusive de l'association Clim'actions Bretagne Sud.